

Organisation d'un atelier de formation au profit des avocats stagiaires sur l'exception d'inconstitutionnalité au niveau de la Cour de Ouargla

La Cour constitutionnelle organise, en coordination avec le programme des Nations Unies de développement en Algérie, une série d'ateliers pratiques au profit des avocats stagiaires sur l'exception d'inconstitutionnalité, au niveau des ordres régionaux des avocats pour les régions, d'Alger, Constantine, Oran, Mascara, Médéa et Ouargla et les Cours de justice y relevant et ce, sous la supervision du président de la Cour Constitutionnelle, Omar Belhadj, dans le cadre de la 1^e édition du Concours national de la meilleure plaidoirie sur l'exception d'inconstitutionnalité.

Les ateliers de formation visent à permettre aux jeunes avocats stagiaires de maîtriser les principaux concepts sur l'exception d'inconstitutionnalité, à les sensibiliser au rôle crucial de l'avocat dans la rédaction de la requête en exception d'inconstitutionnalité qui exige des qualifications juridiques avancées et à leur assurer une formation sur les techniques de rédaction de requêtes en exception d'inconstitutionnalité et de plaidoirie devant la Cour constitutionnelle.

Après quatre (4) ateliers de formation au profit des avocats stagiaires, encadrés par des membres de la Cour constitutionnelle au niveau de la Cour de justice de Djelfa relevant l'ordre des avocats pour la région de Médéa, ainsi que celui de mascara, d'Oran et de Constantine, des membres de la Cour constitutionnelle encadrent, le 28 novembre 2024, le cinquième (5^{ème}) atelier de formation au profit des avocats stagiaires au niveau de l'ordre des avocats pour la région de Ouargla.

<https://cour-constitutionnelle.dz/wp-content/uploads/2024/12/ورقة.mp4>